

Suite à l'annulation de la réunion du 23 janvier dernier, une nouvelle réunion a été organisée le 2 février. A l'ordre du jour de cette réunion, il était bien entendu, question des salaires, entre autres points.

La délégation patronale a ouvert les débats par une déclaration préliminaire où elle explique aux représentant-e-s des organisations syndicales de salarié-e-s que nous manquons de loyauté. Et elle « corrobore » cette accusation par notre manque de réalisme avec notre revendication d'augmentation de 100€ net/mois pour chaque niveau. Une telle augmentation mettrait en péril l'économie des entreprises de la branche et pour le justifier, elle cite le discours de politique générale du Premier Ministre Gabriel ATTAL : « *Aujourd'hui, pour augmenter de 100€ le revenu d'un employé au SMIC, l'employeur doit déboursier 238 euros de plus. Quant au salarié, il perdra 39€ de prime d'activité, il voit sa CSG ses cotisations sociales augmenter de 26€ et il entre dans l'impôt sur le revenu.* » En effet, augmenter ses salarié-e-s « coûte » toujours au patronat et cela n'est pas nouveau. Mais avec 100€ net de plus, c'est aussi et surtout la possibilité de subvenir à ses besoins primaires (alimentations, habitations, chauffage, etc.), et des cotisations salariales supplémentaires versées en raison de cette augmentation, elles alimenteront le salaire différé qui permet de se protéger des aléas de la vie (maladie, chômage, retraite, etc.). Ce n'est nullement un manque à gagner, mais une assurance pour l'avenir.

En outre, sur la mise en péril de l'économie des entreprises des différents secteurs de la branche, nous pouvons tout de même constater, que les actionnaires n'ont pas trop à se plaindre. Et qu'ils trouvent suffisamment d'argent pour acheter leurs concurrents. Et cet argent d'où provient-il ? Si ce n'est de la force de travail de celles et ceux qui toujours les jours « triment » pour un salaire de misère et sans espoir d'une quelconque reconnaissance.

Le patronat nous a aussi rappelé qu'il avait augmenté soi-disant de +14% les minima de branches ces dernières années...

Cela est peut-être vrai, mais si les augmentations avaient été de réelles réévaluations et non des simples rattrapages du SMIC, nous ne retrouverions pas avec près de 6 niveaux en dessous, ou frisant, celui-ci, alors qu'en 2015, nous n'en comptabilisions que 3 !

Si rien n'est fait pour une revalorisation globale de la grille de salaire, toutes les rémunérations de la catégorie « employé » passeront prochainement en-dessous du SMIC.

Dans ce contexte, nous pouvons nous demander qui manque de loyauté dans cette négociation ? Alors que le patronat nous ressort en janvier 2024, à peine revalorisé de l'augmentation du SMIC, sa proposition refusée par l'ensemble des organisations syndicales en septembre dernier. De qui se moque-t-on ?

Lorsque les salarié-e-s subissent de plein fouet l'augmentation des produits et services de premières nécessité, le patronat nous accuse de manque de réalisme !

Bien au contraire, nous sommes réalistes car nous savons que ce que nous demandons, n'est que le minimum vital pour vivre dignement de son travail et non pas se contenter de survivre.

Il est plus qu'urgent d'entamer des discussions avec vos collègues pour que le 13 mars prochain, les entreprises de la branche soient à l'arrêt !

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Employé Technicien Agent de maîtrise

Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.